

IMPRIMERIE CENTRALE DE PRESSE, Hanoï

Sarl, 31 janvier 1942.

ÉTUDE DE M^e DEROCHE, notaire a Hanoï

Imprimerie centrale de presse
Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 piastres
Siège social à Hanoï,
[rue Jules-Ferry, n° 114](#)

STATUTS

(*L'Information d'Indochine économique et financière*, 21 février 1942)

Suivant acte passé devant M^e Deroche, notaire à Hanoï, le 31 janvier 1942,
M. Pierre Barbotin, directeur commercial ¹, demeurant à Hanoï, rue Dufourcq, n° 4 ;
M. Marie-Joseph-Pierre Barth ², directeur commercial, demeurant à Hanoï, rue Paul-Bert n° 16 ;
M. Joachim Beunardeau ³, ingénieur, demeurant à Hanoï, boulevard Carnot, n° 72 ;
M. Nguyễn-Dê*, commerçant, demeurant à Hanoï, rue des Voiles, n° 30,
M. Pierre Drouin ⁴, ingénieur, demeurant à Hanoï, boulevard Amiral-Courbet, n° 26 ;
M. René Huas ⁵, ingénieur, demeurant à Hongay ;
M. Louis Larre, avocat, demeurant à Hanoï, boulevard Rialan, n° 14 ;
M. René-Maurice Marliangeas ⁶, docteur en médecine, demeurant à Hanoï, rue de la Chaux, n° 49 ;
M. Raymond Sallé ⁷, commerçant, demeurant à Hanoï, [rue Jules-Ferry, n° 114](#) ;
M. Alexis Brunet, agent général des [Chargeurs Réunis](#), demeurant à Saigon
M. Maurice Sénéchal Chevallier ⁸, ingénieur, demeurant à Hanoï, boulevard Carreau, n° 39 et 41,

Ont formé une société à responsabilité limitée pour la gérance et l'impression de journaux et périodiques, et généralement toutes opérations commerciales, financières,

¹ Pierre-Albert Barbotin (1888-1972) : directeur de l'[Union commerciale indochinoise et africaine](#) à Hanoï.

² Barth : directeur de Denis frères au Tonkin, délégué au Tonkin de la [Légion française des combattants et volontaires de la Révolution nationale](#).

³ Beunardeau : directeur de la [Compagnie minière et métallurgique de l'Indochine](#).

⁴ Drouin : directeur de la [Société indochinoise d'électricité](#).

⁵ Huas : polytechnicien, directeur général de la [Société française des charbonnages du Tonkin](#).

⁶ René Maurice Marliangeas (Bussac-sur-Charente, Charente-Maritime, 10 septembre 1888-mer Rouge, 4 août 1946) : Santé navale Rochefort, affecté en Indochine. Chevalier de la Légion d'honneur (1925). Médecin civil à Hanoï, premier adjoint au maire de cette ville, président du Cercle sportif de Hanoï, président du Conseil des intérêts économiques et financiers du Tonkin, président de la Société philharmonique de Hanoï, président des Cagouillards (association charentaise), président ds Cycles de l'Indochine (Éts Berset), gérant de l'Imprimerie centrale de Presse (31 janvier 1942).

⁷ [Raymond-Marie Sallé](#) : grossiste, reçu en audience par le maréchal Pétain, enthousiaste de la Révolution nationale.

⁸ Maurice Sénéchal-Chevallier : directeur des [Grands Travaux d'Extrême-Orient](#).

industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes.

La dénomination de la société sera « Imprimerie Centrale de Presse ».

Le siège de la société est fixé à Hanoï, [rue Jules-Ferry, n° 114](#).

La durée de la société est de 99 ans à compter du 1^{er} février 1942.

Les associés ont fait apport à la Société :

M. Barbotin : mille piastres	1 000 p. 00
M. Barth : mille piastres	1 000 p. 00
M. Beunardeau : mille piastres	1.000 00
M. Brunet : mille piastres	1.000 p. 00
M. Nguyễn-Dê* : cinq mille piastres	5.000 p. 00
M. Drouin : trois mille piastres	3.000 p. 00
M. Huas : deux mille cinq cent piastres	2.500 p. 00
M. Larre : deux mille cinq cents piastres	2.500 p. 00
M. Marliangeas : mille piastres	1.000 p. 00
M. Sallé : mille piastres	1.000 p. 00
M. Sénéchal-Chevallier : mille piastres	1.000 p. 00
Montant des apports constituant le capital social	20.000, 00

Le capital social est fixé à la somme de 20.000 piastres, divisé en 200 parts de 100 piastres chacune, lesquelles ont été attribuées :

À M. Barbotin : dix parts	10 parts
À M. Barth : dix parts	10 parts
À M. Beunardeau dix parts.	10 parts
À M. Brunet : dix parts	10 parts
À M. Nguyễn-Dê cinquante parts	50 parts
À M. Drouin : trente parts	39 parts
À M. Huas : vingt cinq parts	25 parts
À M. Larre vingt cinq parts	25 parts
À M. Marliangeas : dix parts	10 parts
À M. Sallé : dix parts	10 parts
à M. Sénéchal-Chevallier : dix parts	10 parts

Total égal : deux cents parts 200 parts

La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés et qui peuvent être pris même en dehors d'eux.

M. Marliangeas a été nommé gérant pour toute la durée de la Société.

Le gérant a la direction exclusive des affaires de la Société et il a seul droit de signer pour le compte de la société.

Il a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire toutes les opérations se rattachant à son objet, tel qu'il est déterminé par l'article 2 des Statuts.

Il a été stipulé qu'en cas de décès du gérant ou de l'un des associés, la société ne serait pas dissoute : qu'elle se continuerait entre les associés sur vivants qui seraient seuls propriétaires de tout l'actif social, à charge par eux de rembourser aux héritiers et représentants de l'associé décédé la valeur de leurs parts telle qu'elle résulterait du dernier inventaire social, sans avoir à tenir compte des bénéfices postérieurs à cet inventaire.

Une expédition de l'acte de société a été déposée le 10 février 1942 au Greffe du Tribunal civil de Première Instance de Hanoï, tenant lieu de Greffe de Tribunal de commerce en ladite ville.

Pour extrait et mention

DEROCHE

Journal officiel du 14-2-42.

Contrat de location-vente du matériel d'imprimerie (19 février 1942)

29 juin 1942 : convention du 29 juin 1942 avec l'ICP et l'OFI ⁹.

Avenant du 11 juillet 1942 : impression des bulletins d'information, hausse des frais d'impression

VIENT DE PARAÎTRE

Bibliographie

Connais toi toi-même

par EMILE TAVERNIER

IMPRIMERIE CENTRALE DE PRESSE, HANOÏ.

(*Le Paysan de Cochinchine*, 31 juillet 1943, p. 1 et 2)

On ne peut pas dire de M. Émile Tavernier, qu'il est de ces écrivains qui commettent on ne sait trop quels bouquins fastidieux à mourir.

Non ! M. Tavernier sort des sentiers battus, c'est un éducateur dans toute la force du terme, et son ouvrage, « Connais-toi toi-même », en est la meilleure des preuves,

À vrai dire, la civilisation dure et inquiète du siècle a certainement comprimé nombre de valeurs spirituelles.

Le matérialisme, la basse politique démagogique ont nivelé par le bas, d'où une régression très nette dont nous serons longtemps encore à subir les conséquences.

Le livre de M. Tavernier nous fait invinciblement penser à celui de notre compatriote Alexis Carrel, « L'homme cet inconnu ».

C'est par le regroupement des valeurs et la connaissance de soi-même, que l'humanité aura des chances de surmonter le chaos.

Nous félicitons M. Tavernier de son labeur inlassable, l'écrivain et le philosophe tout à la fois, apportent ainsi leur contribution pour un meilleur avenir.

L. P.

⁹ Office français d'information : organisme étatique créé en janvier 1942 après la nationalisation d'Havas par le gouvernement de Vichy. En Indochine, il fait suite à l'ARIP à partir du 1^{er} juillet 1942. Il semble que l'I.C.P. soit son imprimeur.